



NOM et prénom :

RENETTE André

AGREMENT en matière :

- Familiale :
- Sociale :
- Civile et commerciale :



Date de prestation de serment : 02/09/1980

Lieu d'exercice de la médiation : rue Paul Devaux 2 à 4000 Liège

Contact par :

- Téléphone : 04 252 90 01
- Gsm : 0475 329 755
- E-mail : renette@lexlitis.eu

Site internet : www.lexlitis.eu

Honoraires : taux horaire de 90 € à 180 € selon la nature du dossier et l'importance de la cause

Informations complémentaires diverses :

→ Origine de votre intérêt pour la médiation ?

l'actualité et la modernité de l'œuvre de justice ;

→ Quelles qualités pensez-vous mettre en œuvre dans l'exercice de vos activités ?

Une expérience de 34 ans d'exercice de la profession et une certaine maîtrise de la matière commerciale et de la gestion des conflits, comme avocat, comme négociateur, comme juge suppléant au tribunal de commerce, ainsi que l'expérience du bâtonnat ;

→ Ce qui vous définit comme médiateur ?

l'écoute et l'intérêt porté à l'interlocuteur

→ Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

Dès lors qu'il s'agit d'un processus volontaire, débiter une médiation, décider de reprendre un face à face pour dialoguer, sera toujours, par cette démarche, une réussite. Comme Médiateur il ne peut y avoir pas essence, vu sa neutralité, de jugements de valeur sur une médiation « réussie » ou « échouée ». La médiation appartient aux parties qui la font réussir ou échouer. Il y a des médiations qui aboutissent à des accords et d'autres pas.

A termes peut-on parler de la satisfaction intime d'un médiateur d'avoir sorti les parties d'un litige toxique et d'avoir rétabli un dialogue.